

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 503

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprimer les modalités de contrôle de l'isolement qui paraissent excessives et inapplicables.